



Livret d'accueil

UTHAA

***Unité de Traitement et d'Hébergement pour personnes
Adultes atteintes d'Autisme***

4, impasse de la Lauze

09240 LA BASTIDE DE SEROU

☎ : 05.61.64.69.45

💻 : uthaa@apajh09.asso.fr

LE MOT DE BIENVENUE

Madame, Monsieur,

Vous allez être prochainement accueilli au sein de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé UTHAA, géré par l'APAJH 09. A cette occasion, la direction et le personnel vous souhaitent la bienvenue.

Vous serez ici chez vous et nous souhaitons œuvrer pour que les accompagnements que nous délivrons concourent à votre épanouissement et votre bien-être.

Nous aurons, au travers de l'équipe pluridisciplinaire, le souci permanent de vous assurer un accompagnement de qualité et de nous associer à vous pour co-construire votre projet de vie tout au long de votre séjour.

Votre histoire de vie, vos choix, vos besoins, votre intimité seront entendus et respectés.

Au-delà de cet engagement, nous souhaitons au travers de ce livret et du règlement de fonctionnement vous transmettre un certain nombre d'informations qui vous seront utiles telles que la présentation de la structure, les modalités d'accueil et d'accompagnement.

La Direction

LE MOT DE BIENVENUE.....	3
 PRESENTATION DE L'APAJH 09.....	5
Valeurs de l'APAJH 09.....	6
Organisation associative	7
Implantation géographique.....	8
 INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE	9
Présentation de la structure	10
Plan du domaine.....	10
Présentation des professionnels	11
Prestations de la structure	11
 INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES ACCOMPAGNEES	17
Modalités d'admission.....	18
Pièces à fournir lors de l'admission.....	19
Conditions d'accès au dossier	20
Assurances – mutuelle.....	20
Conditions d'accueil des proches.....	21
Continuité de l'accompagnement.....	21
Désignation d'une personne de confiance	22
Recours à un médiateur.....	23
Coordonnées utiles	24

Première partie

PRESENTATION DE L'APAJH 09



APAJH
Ariège



VALEURS DE L'APAJH 09

Créée en 1968 à l'initiative de citoyens militants de l'Education Nationale sensibilisés au problème des handicaps et de l'exclusion, l'Association fonde son action à partir de trois valeurs fortes.

LAÏCITE

Reconnaitre le caractère universel et positif de la différence dans toute sa réalité humaine et sociale.

CITOYENNETE

Défendre les droits fondamentaux de l'individu et l'application des valeurs de la République.

SOLIDARITE

Le handicap, en tant que donnée pouvant s'inscrire à tout moment d'une vie et en tant que conséquence de l'interaction de l'individu avec son environnement, est l'affaire de tout homme et de toute femme.

L'APAJH s'est donnée pour objectifs de promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap, d'œuvrer pour leur épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale, quels que soient la nature et le degré du handicap et ceci à tous les âges de la vie.

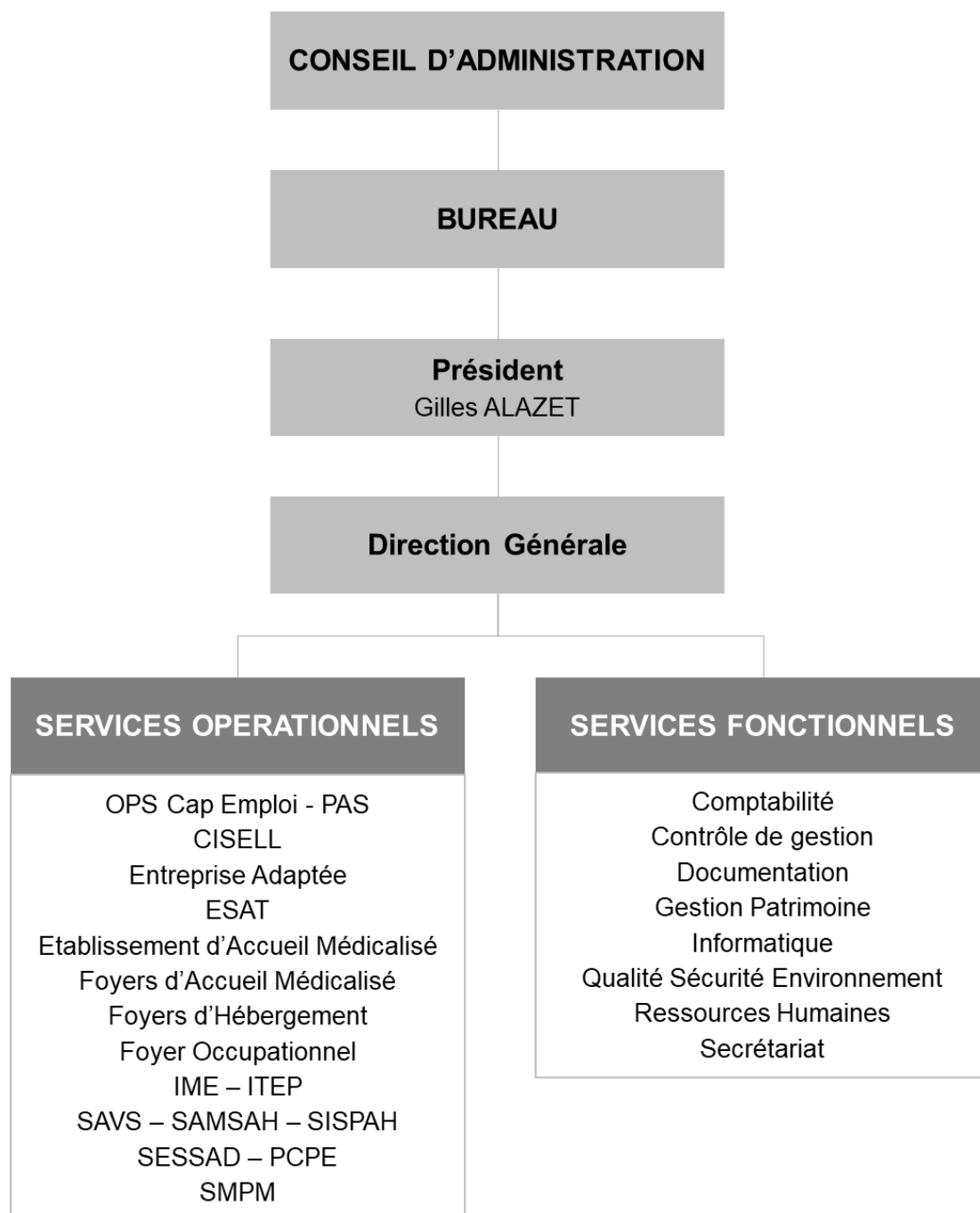


ORGANISATION ASSOCIATIVE

L'APAJH 09 est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Le Conseil d'Administration définit la politique associative.

Un Bureau est désigné pour s'assurer de la mise en application des actions directives de fonctionnement.

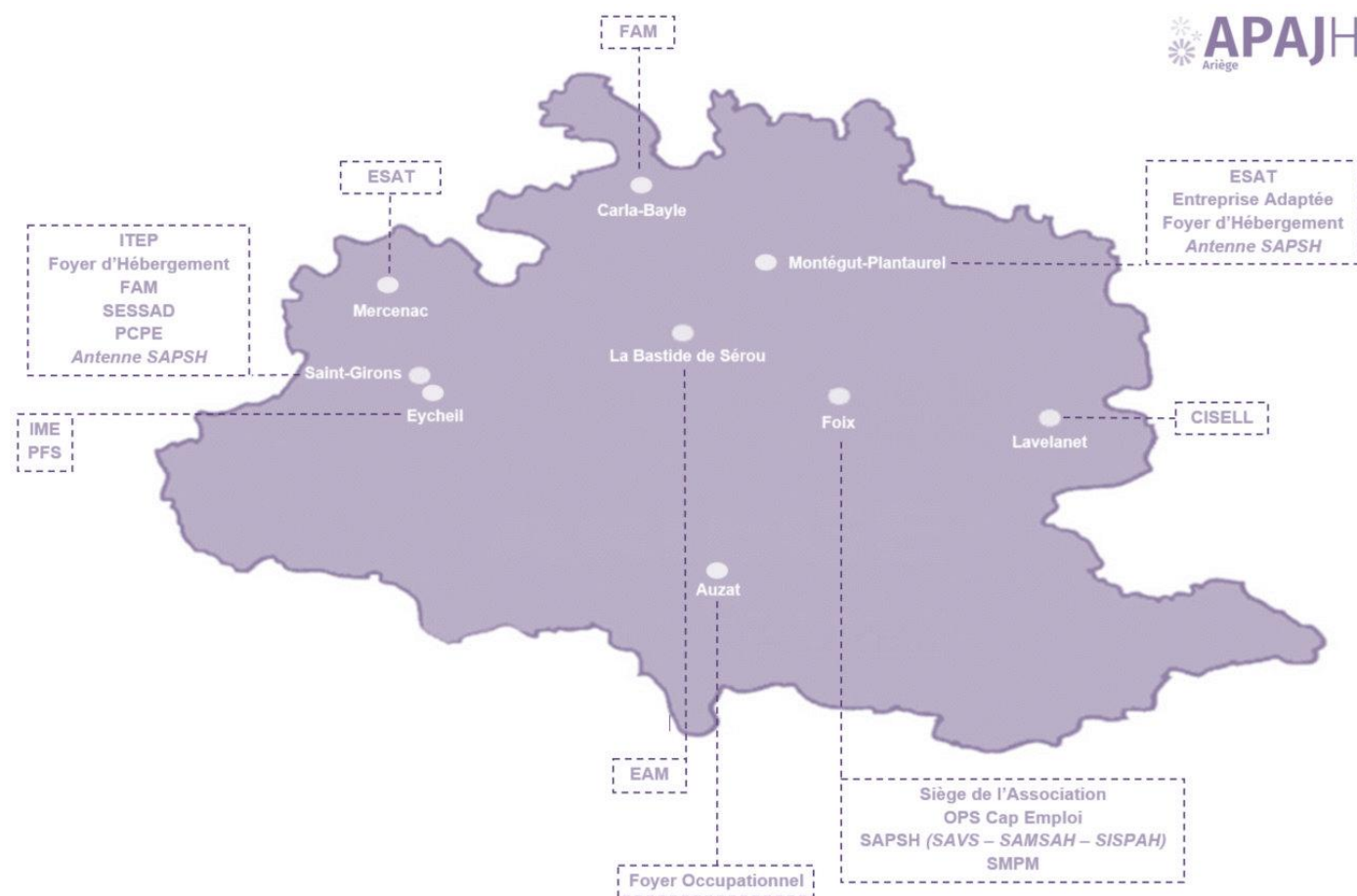
La Direction Générale est le lien entre les décisions politiques et l'organisation et la vie des établissements et services.





IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE

L'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de l'Ariège (APAJH 09) compte 17 établissements et services implantés sur le département.



CISELL : Centre d'Insertion Socio-Educatif Léo Lagrange

EAM : Etablissement d'Accueil Médicalisé

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

IME : Institut Médico-Educatif

ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

OPS : Organisme de Placement Spécialisé

PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

PFS : Placement Familial Spécialisé

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAPSH : Service d'Accompagnement pour Personnes en Situation de Handicap

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

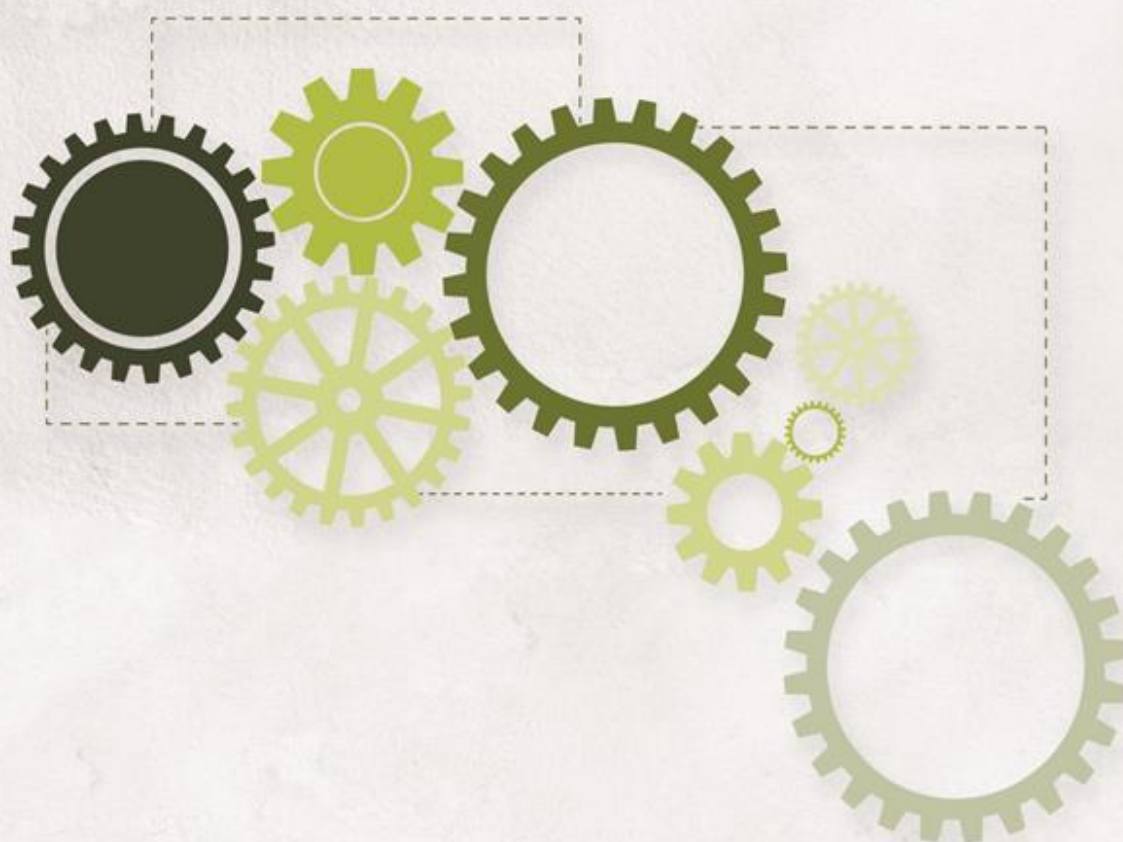
SISPAH : Service d'Insertion Socio-Professionnel pour Adultes Handicapés

SMPM : Service Mandataire à la Protection des Majeurs

SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile

Deuxième partie

INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE





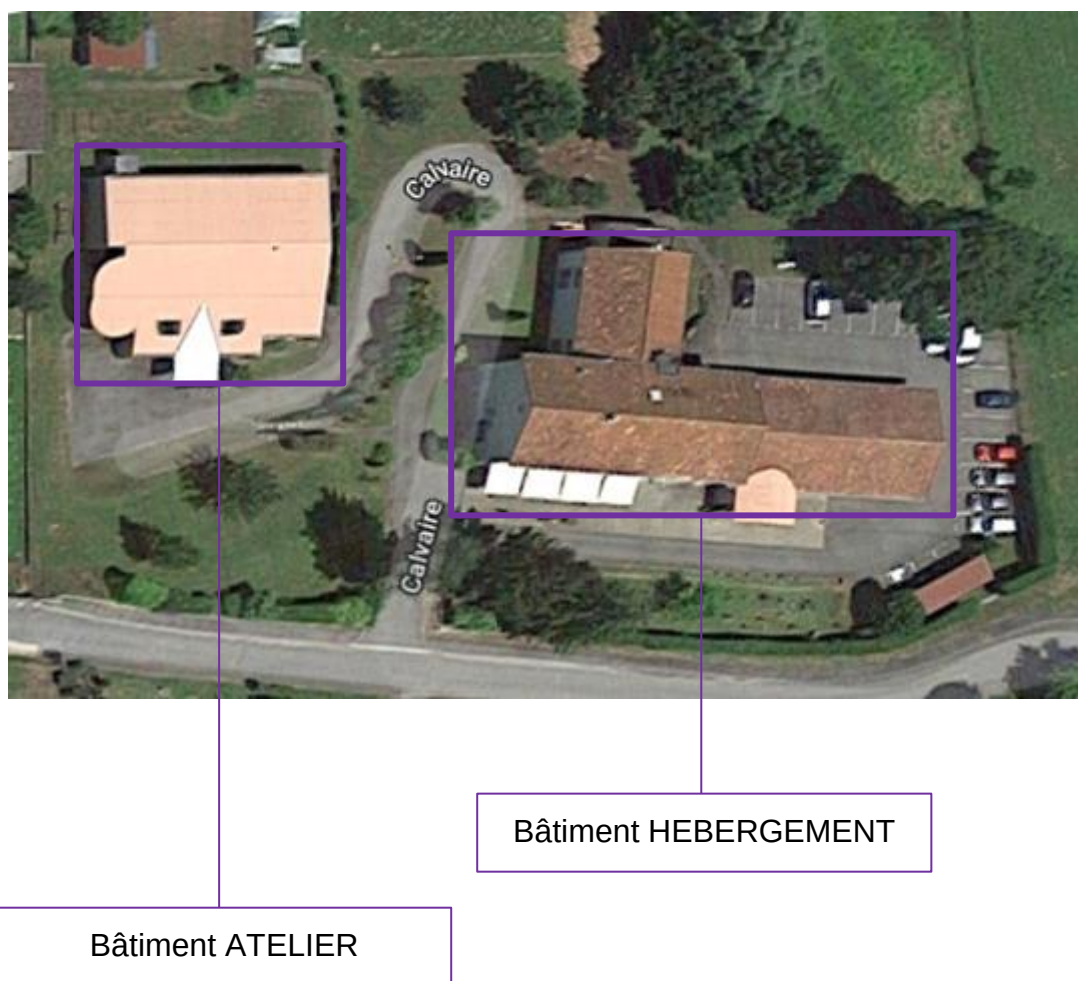
PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Ouvert le 1^{er} Juillet 2002, l'Unité de Traitement et d'Hébergement pour personnes Adultes atteintes d'Autisme (UTHAA) de La Bastide de Sérou reçoit en hébergement complet et continu, 12 personnes atteintes de Troubles du Spectre Autistique.

La Directrice de l'UTHAA est Madame Stéphanie FIGEAC.

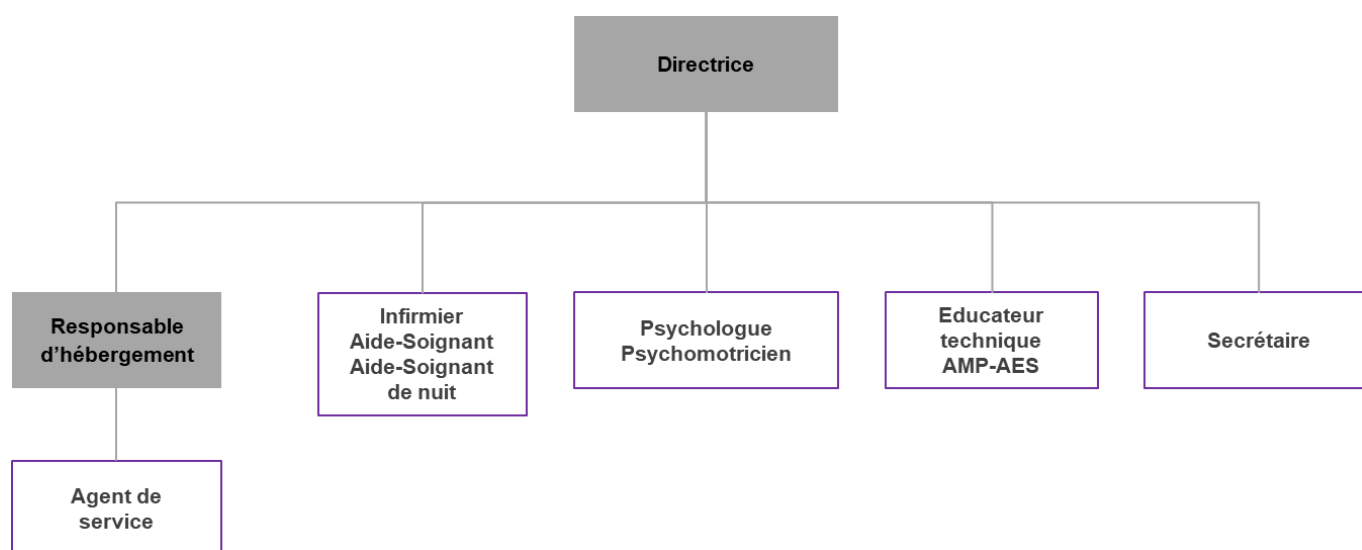


PLAN DU DOMAINE





PRESENTATION DES PROFESSIONNELS



PRESTATIONS DE LA STRUCTURE

L'UTHAA a pour mission l'accueil, l'accompagnement et le traitement de personnes adultes avec Troubles du Spectre Autistique.

Pour cela, sont élaborés, pour chaque personne accueillie, des objectifs, d'autonomie personnelle, d'intégration sociale et la mise en place d'un système de communication adaptée.

Pour atteindre ces objectifs, **deux types d'accompagnement** distincts sont proposés dans **deux lieux séparés** :

- L'un s'articule autour des apprentissages de la vie quotidienne. Il se déroule principalement dans la **structure Hébergement**. C'est aussi le lieu de vie des personnes. A ce titre, elle reste un lieu de convivialité et de détente.
- L'autre est orienté vers l'accompagnement éducatif qui s'appuie sur des activités diversifiées. Il est réalisé dans la **structure Atelier**. Cet espace est destiné aux apprentissages. Il est considéré comme un lieu de travail, avec des horaires de fréquentation.

Structure Hébergement



L'objectif de l'accompagnement est de permettre l'apprentissage de la vie quotidienne. Ce lieu de vie est caractérisé par un soutien éducatif personnalisé privilégiant la recherche d'autonomie et la socialisation à l'aide d'outils de communication personnalisés.

Ce lieu de vie présente des espaces collectifs (une cuisine, un salon, une lingerie...), des espaces individuels et des zones privatives telles qu'une chambre meublée avec salle de bain.

Structure Atelier

La spécificité de l'accompagnement proposé aux personnes accueillies se fonde sur l'approche éducative : il s'agit d'éducation structurée. En effet la structuration du temps, de l'espace et des activités en sont les points essentiels.

Cet espace est fréquenté du Lundi au Vendredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h30.

L'objectif des activités proposées est de permettre aux personnes de développer des aptitudes afin d'acquérir le maximum d'autonomie et de compétences sociales.

Ce lieu est aménagé avec des espaces délimités et identifiés par des repères visuels afin de permettre aux personnes de percevoir l'environnement et d'en favoriser la compréhension. Chaque lieu a une fonction bien spécifique.

Les apprentissages proposés se font par le biais d'activités fonctionnelles ayant du sens pour la personne.

Les Soins : la personne accueillie bénéficie d'interventions :



Personne en situation de handicap

Hébergement

La personne accueillie doit bénéficier de conditions et de confort maximal (logistiques humaine et matérielle permettant de satisfaire aux besoins de la vie quotidienne), dans le respect des droits et des libertés individuelles énoncés par l'article L311-3 du CASF et par la Charte des Droits et des Libertés.

Soins

La personne accueillie bénéficie d'interventions de :

- la psychologue qui propose une prestation spécialisée et individualisée ;
- le psychomotricien intervient afin de maintenir et développer des acquis moteurs mais aussi prévenir les difficultés motrices ;
- l'infirmier qui coordonne, assure la continuité des soins et la prévention,

Les soins permettent de lutter contre la souffrance et d'éviter les régressions psychologiques (et/ou physiques éventuellement).

Inclusion sociale et lutte contre l'exclusion

Il s'agit d'éviter à tout prix des phénomènes de régression voire d'exclusion, de favoriser le développement, l'épanouissement personnel et l'intégration sociale par la mise en œuvre d'activités occupationnelles et d'actions de médiation sociale.

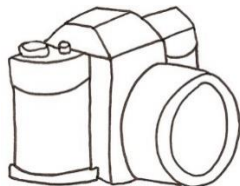
Les Activités

Elles sont adossées à des stratégies éducatives en lien avec le projet personnalisé.

Elles sont organisées dans des lieux différents :

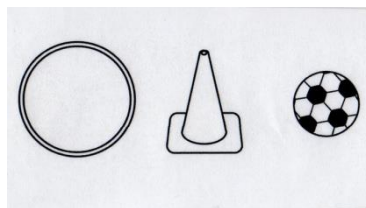
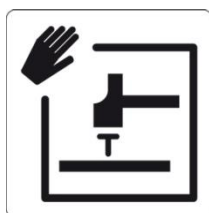
- **Bâtiment Hébergement** :

Elles sont quotidiennement organisées et animées par les Aides-Soignants (AS) et Aides Médico-Psychologique (AMP) : activités domestiques, cuisine, jardinage, photo, temps de loisir, lecture...



- **Bâtiment Atelier** :

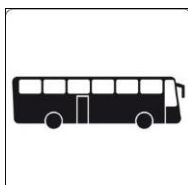
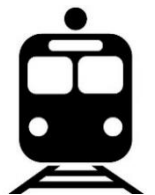
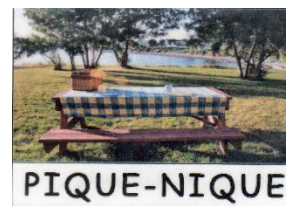
Elles sont organisées par l'équipe AS-AMP, l'éducateur technique, l'éducateur sportif, le psychomotricien et la psychologue : apprentissage, bricolage, horticulture, soin à la jument, psychomotricité, créatif, sport, musique... Les activités développées par l'équipe pluridisciplinaire sont des supports pour développer les capacités cognitives et l'autonomie des résidents.



- **A l'extérieur de la structure :**

Elles sont organisées par l'équipe AS-AMP, l'éducateur technique, l'éducateur sportif et le psychomotricien :

- Marchés de plein vent, de Noël ;
- Courses alimentaires, d'hygiène, vêtue ;
- Cinéma ;
- Médiathèque ;
- Journée thalasso ;
- Journée mer, tiralo ;
- Restaurants, pique-nique, sorties café ;
- Parcs d'attraction, animaliers ;
- Centre aquatique ;
- Bowling ;
- Sport, vélo, tricycle, vélo pousseeur ;
- Centre équestre de la Bastide de Sérou ;
- Marche sur la voie verte, randonnées, randonnées raquettes ;
- Manifestations sportives et culturelles (concerts, musées...) ;
- Sortie découverte en milieu urbain avec utilisation des transports en commun (bus, train, métro, tramway)...



- **Les Séjours-vacances :**

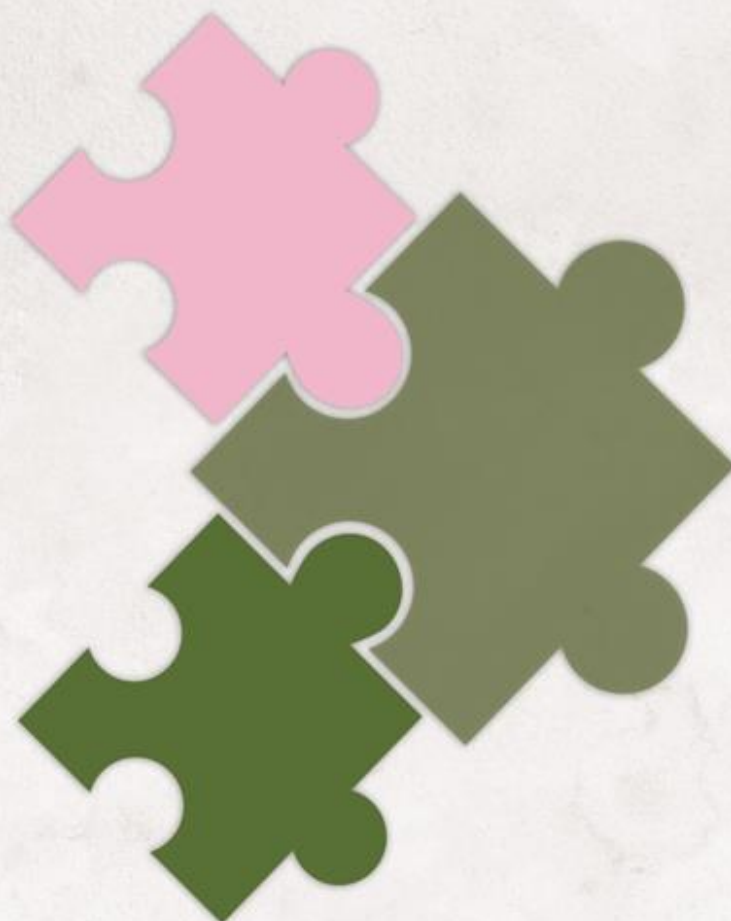
Plusieurs séjours sont proposés et financés en partie par l'établissement sur diverses thématiques en fonction des demandes des personnes accueillies : mer, montagne, parc d'attraction (Puy du Fou, Futuroscope), sport...

Les activités sont susceptibles d'être modifiées ; certaines peuvent nécessiter une participation financière du résident.

Les personnes accueillies peuvent également s'inscrire, à leur charge, à des séjours adaptés proposés par des organismes extérieurs.

Troisième partie

INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES ACCOMPAGNEES





MODALITES D'ADMISSION

L'établissement reçoit, en hébergement complet et continu, des personnes âgées de 18 ans et plus, atteintes d'un Trouble du Spectre Autistique, après décision d'orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

La dépendance des personnes accueillies ne doit pas être telle :

- qu'elle ne permette pas la mise en œuvre des stratégies éducatives,
- qu'elle ne permette pas un minimum de vie relationnelle.

L'admission est conditionnée par le dépôt d'un dossier de candidature étudié en commission. Un rendez-vous avec la chef de service et la psychologue sera ensuite fixé pour une visite de l'établissement.

Un stage va permettre d'évaluer l'adéquation des besoins de la personne aux missions et moyens de l'établissement et son souhait de l'intégrer.

La durée du stage sera de 2 semaines pouvant aller jusqu'à 3 semaines. L'accueil se fera sur la journée, de 10h à 17h (sauf le week-end et les jours fériés).

L'admission est prononcée après le stage et en fonction de la liste d'attente.

Il sera alors remis à l'usager **le règlement de fonctionnement** qui définit les obligations et devoirs pour le respect des règles de vie de l'établissement, **la charte des droits et libertés** qui définit les droits et devoirs de l'usager, et **le contrat de séjour** qui définit les objectifs de la prise en charge et les prestations les plus adaptées.

PIECES A FOURNIR LORS DE L'ADMISSION

Pour la constitution du dossier nous demandons les documents suivants :

- Notification de décision de la CDAPH (orientation) ;
- Diagnostic réalisé par l'outil ADIR ou ADOS (posé par Centre Ressources Autisme (CRA) ;
Ou à défaut un test de dépistage M-CHAT ou CARS ;
- Notification de l'Allocation Adulte Handicapé ;
- Document d'estimation de l'âge mental et des outils utilisés pour réaliser cette estimation ;
- Notification précisant que vous bénéficiez des droits inhérents aux affections longues durée (ALD) ;
- Certificat médical de non contagion ;
- Ordonnance médicale (pour un mois de traitement) ;
- Dernier avis d'imposition ;
- Carte d'identité ;
- Carte d'invalidité ;
- Attestation de prestations de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- RIB personnel ;
- Carnet de santé ;
- Tous les documents médicaux ;
- Attestation de sécurité sociale ;
- La décision, si c'est le cas, de mesures de protection judiciaire (photocopie)
- Notification de l'allocation Compensatrice Tierce Personne éventuellement

Les documents médicaux seront remis sous pli confidentiel accessible par le médecin traitant du choix de la personne.



CONDITIONS D'ACCES AU DOSSIER

L'information relative à l'accompagnement de l'usager est protégée par le principe de « secret professionnel partagé » auquel est tenu l'ensemble des personnels sociaux, soignants, administratifs ainsi que les responsables associatifs bénévoles.

Ainsi toutes les données à caractère personnel (informations qui vous identifient et qui vous sont propres) sont utilisées dans le strict respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016-679) et de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et libertés individuelles.

Le partage et le traitement des informations ne concernent que les éléments strictement nécessaires à l'accompagnement de la personne et ne s'effectuent que dans la limite des missions de chaque professionnel.

A cet effet, toutes les informations nécessaires au suivi de l'accompagnement sont centralisées dans un dossier unique informatisé.

L'usager a un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données (dans la limite des obligations de conservation). Pour toute demande d'exercice de droit ou pour toute demande d'information, il est possible de contacter le service dédié à l'adresse suivante : mesdonnees@apajh09.fr

Les données à caractère personnel sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accompagnement de la personne et au respect des obligations légales et réglementaires.



ASSURANCES – MUTUELLE

L'Etablissement a contracté auprès de la MAIF les assurances suivantes :

- **Assurance couvrant les risques locatifs** (*incendie, dégâts des eaux, explosions*).
- **Assurance du mobilier** (*incendie, dégâts des eaux, explosions, vol*).
- **Responsabilité Civile** (*seulement lorsque les résidents sont pris en charge par les services de l'établissement*).
- **Assurance des véhicules.**



CONDITIONS D'ACCUEIL DES PROCHES

Les visites et rendez-vous doivent être planifiés au préalable avec la chef de service ou le secrétariat. Elles se dérouleront dans la salle bleue et/ou dans la chambre du résident de 10h à 19h, avec possibilité d'aménagement d'horaires en fonction des demandes et dans le respect du fonctionnement de l'établissement.



Les absences du week-end débutent le vendredi à partir de 16h et les retours se font le lundi matin à 10h.



CONTINUE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les orientations possibles à la sortie sont :

- Appartement, appartement thérapeutique ;
- Famille d'accueil ;
- Foyer d'Hébergement, Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) ;
- Maison d'Accueil Spécialisé ;
- Foyer d'Accueil Médicalisé ;
- Maison de retraite ;
- ...

Les départs sont travaillés et anticipés en fonction du projet de vie de la personne :

- Travail en collaboration avec la structure d'accueil et les partenaires si besoin (envoi des évaluations, du projet de vie, rencontre...) ;
- Réalisation d'un stage (préparé en amont à l'UTHAA) ;
- Préparation à la sortie avec création d'outils adaptés à la personne.

L'UTHAA pourra être sollicité par la structure d'accueil après le départ de la personne en appui technique.

Les résidents qui ont quitté l'établissement pourront, s'ils le désirent, rendre visite aux personnels et résidents de l'UTHAA. Ces rencontres seront organisées et planifiées en accord avec la chef de service.

DESIGNATION D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE

Le résident peut désigner, s'il le souhaite, une **personne de confiance** qui l'accompagnera dans les démarches et l'aidera à prendre des décisions.

Quel est son rôle ?

Elle peut :

- **ACCOMPAGNER :**
 - Etre présente lors de la conclusion du contrat de séjour ;
 - Suivre dans les démarches liées à l'accompagnement ;
 - Assister aux rendez-vous médicaux.
- **AIDER POUR LA COMPREHENSION DES DROITS :**
 - Etre consultée (mais n'a pas vocation à se substituer aux décisions de la personne concernée).
- **ETRE CONSULTEE PAR L'EQUIPE MEDICALE :**
Au cas où l'état de santé du résident ne lui permet plus de s'exprimer ou de donner un avis.

Qui peut être « personne de confiance » ?

Toute personne de l'entourage en qui le résident a confiance et qui accepte ce rôle. Un professionnel de l'établissement ou un tuteur ne peut pas être choisi.

La personne de confiance doit être désignée par écrit, soit sur le formulaire fourni par l'établissement, soit sur papier libre.

En cas de difficultés pour écrire, l'usager peut demander à deux personnes d'écrire pour elle. La personne de confiance doit également signer ce document.

Cette désignation peut être annulée ou modifiée à tout moment.

Cette désignation n'est pas obligatoire. Un livret explicatif détaillé est remis avec ce livret d'accueil.

RECOURS A UN MEDiateur

Le résident et/ou son représentant légal, peut faire appel à un médiateur. Il a pour mission d'assister et d'orienter toute personne en désaccord avec la structure.

Le médiateur peut être choisi sur la liste des personnes qualifiées du département de l'Ariège (arrêté conjoint de l'ARS, de la Préfecture et du Conseil Départemental du 23 juin 2021).

Les coordonnées des personnes qualifiées sont disponibles par courrier postal ou électronique aux adresses suivantes :

DDCSPP

9, Rue Lieutenant Paul Delpech
BP 103 – 09003 FOIX Cedex
Tél. : 05.61.02.43.00
ddcspp@ariego.gouv.fr

Délégation départementale de l'Ariège de l'ARS Occitanie

1, Boulevard Alsace Lorraine
BP 30076 – 09008 FOIX Cedex
Tél. : 05.34.09.36.36

ars-oc-dd09-direction@ars.sante.fr ou
ars-oc-dd09-pole-social@ars.sante.fr

Conseil Départemental de l'Ariège

Direction des actions pour le développement social et de la santé –
Direction adjointe de l'autonomie
Hôtel du Département - BP 60023 – 09001 FOIX Cedex
Tél. : 05.61.02.09.09
adsdir@ariego.fr

APAJH 09

Siège social

23, Chemin de Berdoulet - 09000 FOIX

☎ : 05.34.09.87.20 - Fax : 05.61.65.43.05

💻 : siege@apajh09.asso.fr

Site internet : www.apajh09.org

MDPSH

5, Rue du Cap de la Ville
09000 FOIX

☎ : 05.61.02.08.04

CAF

5, Rue Victor Hugo – Peysales – 09000 FOIX
Place des héros de la Résistance – 09100 PAMIER
1, Rue Joseph Sentenac – 09200 SAINT-GIRONS
N° à tarif spécial : 0 810 25 09 10

CPAM

1, Avenue de Sibian - 09000 FOIX
Rue Joseph Sentenac – 09200 SAINT-GIRONS
N° à tarif spécial : 36 46

MSA

26, Allée de Villote
09014 FOIX Cedex
☎ : 05.61.65.75.75

Numéros d'urgence

112 : Urgences - 15 SAMU - 18 : Pompiers - 17 : Police/Gendarmerie

Agir contre la maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés.

